

MAIRIE DE FAYET  
Allée de la Ringade  
12360 FAYET

## **COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016**

Le 20 juillet à 20 heures 30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

**Étaient présent :** Monsieur GAUER Jacques, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur BRU Christophe, Monsieur CREBASSA Bruno, Madame ROQUES Céline.

Absent excusés: Monsieur OLIVIER Serge a donne procuration.

**A été nommé secrétaire de séance :** Madame ROQUES Céline.

### **ORDRE DU JOUR**

- Validation du règlement de l'aire naturelle du camping.
- Défense de l'hôpital.
- Subvention comité des fêtes de La Roque.
- Participation financière pour la communauté des communes du Rougier de Camarès.
- Admission en non-valeur sur budget général et budget eau et assainissement.
- Question diverses.

#### **1 -Validation du règlement de l'aire naturelle du camping.**

Monsieur le Maire fait part du règlement de l'aire naturelle du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Donne son accord pour la validation du règlement de l'aire naturelle du camping.

#### **2-Défense de l'hôpital.**

Monsieur le Maire propose de soutenir les hôpitaux de Saint Affrique et Millau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Donne son accord pour maintenir les hôpitaux de Saint Affrique et Millau.

#### **3-Subvention comité des fêtes de La Roque.**

Monsieur le Maire propose une subvention pour le comité des fêtes de Laroque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Donne son accord pour une subvention de 50 euros par jour de fête.

#### **4-Participation financière pour la communauté des communes du Rougier de Camarès.**

♦ Monsieur le Maire propose une participation financière pour la communauté de communes du Rougier de Camarès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés 6 voix POUR et 2 voix CONTRE.

-Donne son accord pour une participation financière de 3663 euros pour la communauté des Communes du Rougier de Camarès.

#### **5-Admission en non valeur sur budget général et budget eau et assainissement.**

Monsieur le Maire expose :

Après avoir épuiser tous les recours juridiques autorisé la commune doit assumer une perte globale sur son budget de 7377 € qui se décompose comme suit :

- 6381 euros de perte sèche sur le budget de la commune dus à des impayés de loyer (Personnes non solvables).
- 996 euros de perte sèche sur le budget eau et assainissement dus à des impayés de factures d'eau (Personnes non solvables).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

-Donne son accord pour l'admission en non-valeur de ces sommes sur le budget général et le budget eau et assainissement.

#### **6-Question diverses.**

Proposition d'aménagement de l'école :

- Aménagement de la salle de la mairie en salle de classe, montant estimé à environ 16450 euros.
- Achat d'un algéco, montant estimé à environ 40000 euros.
- Location d'un algéco pour 2 ans, montant estimé à environ 30220 euros.
- Aménagement d'un préau en salle de classe, montant estimé à environ 48600 euros.

Après discussion le conseil municipal suit l'avis de Monsieur le Maire sur le fait que la meilleure des solutions pour donner un outil de travail convenable aux enfants et enseignant reste de loin l'aménagement du préau en salle de classe.

Une demande de modification du projet va être effectué auprès des architectes afin de pouvoir lancer un appel d'offre auprès de différent artisans (maçons, électriciens, menuisier)

Les travaux du lavoir de La Graverie sont terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures